

INFOS+

RAPPEL : Aides de la Région à l'acquisition de matériels alternatifs

Fin de l'appel à projet : le 30 septembre 2020

- La demande et le dépôt des pièces se font en ligne sur une plateforme dédiée.
- La demande d'aide ne peut pas être faite après l'achat du matériel.
- Les matériels concernés sont essentiellement liés à l'entretien des terrains de sport et du cimetière
- Les aides sont de l'ordre de 30 à 40 % et peuvent aller jusqu'à 50% pour les communes en "zéro phyto".

Pour en savoir plus : <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/eau-materiel-desherbage-alternatif-chimique/>

Bilan des pratiques de désherbage 2019

Le suivi des communes réalisé par le Syndicat des Eaux permet de recueillir annuellement les indicateurs en matière d'usage des pesticides. En 2019, les pratiques se sont, de manière générale, de nouveau améliorées avec une nouvelle baisse des quantités utilisées sur l'Iroise, l'Aber Benoît et l'Aber Wrac'h. Seul le bassin versant du Quillimadec enregistre une légère hausse. Néanmoins, le suivi réalisé depuis 2002 sur plus de 20 communes montre une baisse moyenne globale supérieure à 95 %.

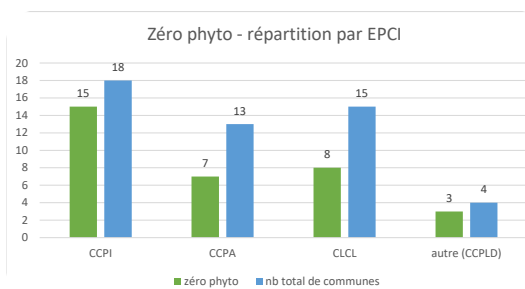
Concernant l'application de la Loi Labbé : 3 communes sur les 50 suivies ne respectent pas les prérogatives de la Loi (elles étaient 4 non-conformes et 2 en limite de conformité en 2018).

Les principaux problèmes constatés :

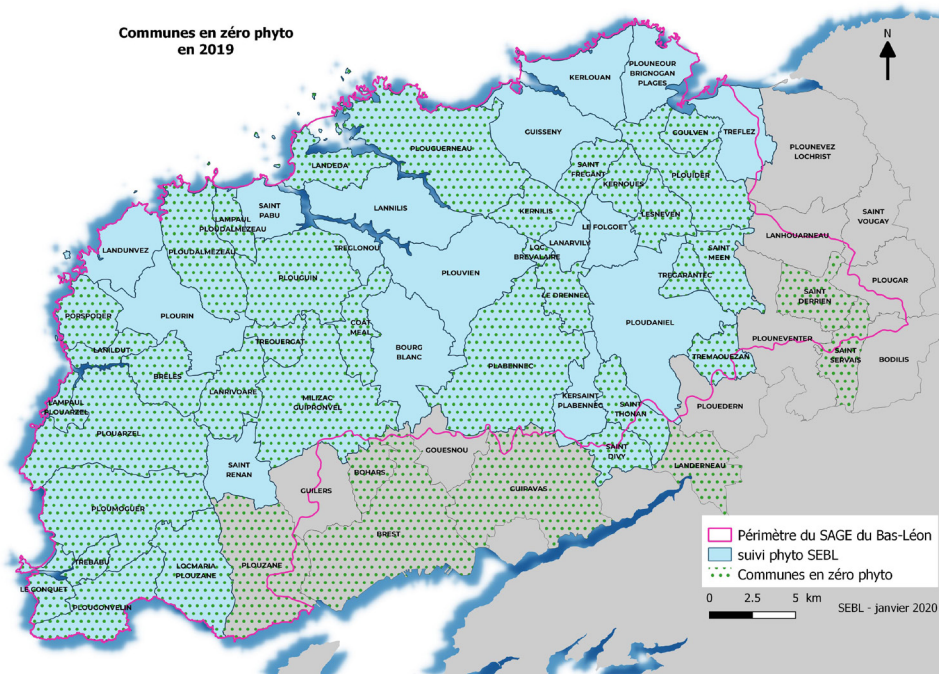
- traçabilité et enregistrement des pratiques insuffisants,
- sélectifs gazons surdosés et/ou utilisés hors périodes autorisées,
- anti-germinatif utilisé plus d'une fois par an sur la même zone,
- affichage du délai de rentrée absent ou incomplet.

Pour les communes réalisant des traitements, attention aux homologations de produits ! 29 produits à base de glyphosate sont sortis du marché et ne pourront plus être utilisés à partir de l'automne 2020. Pour plus d'informations, consultez la page actualités du site <https://ephy.anses.fr/>

33 communes en "zéro phyto" (sur 49 suivies)



L'année 2019 a confirmé les évolutions profondes en matière de désherbage avec 11 nouvelles communes en "zéro phyto" par rapport à 2018 : Le Drenec, Kernilis, Saint-Divy, Trémaouezan, Coat-Méal, Plabennec, Plouguin, Plouarzel, Lampaul-Plouarzel, Locmaria-Plouzané et Le Conquet.



Syndicat des Eaux
du Bas-Léon

communication.basleon@orange.fr
02 98 30 67 27